

Compte rendu sommaire
Réunion du Comité Syndical
Séance du 30 juin 2025

Date de convocation : 23 juin 2025

Nombre de Membres :

En exercice : 20

Présents : 12

Ayant donné procuration : 2

Absents excusés : 4

Absents : 2

L'an DEUX-MILLE-VINGT-CINQ, le TRENTE du mois de JUIN, à 17h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne, légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement des Portes de l'Orne, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Rémy SADOCCO.

Membres présents : MM. BOLTZ, CORRADI, DOS SANTOS, FOURNIER, FREYBURGER, HEISER, MATELIC, MEIGNEL, MULLER, NOBILE, SADOCCO et TURCK.

Membres ayant donné procuration : M. ABATE à M. SADOCCO
M. OCTAVE à M. TURCK

Absents excusés : Mmes ROMILLY et ROUSSEAU, MM. QUEUNIEZ et ROVIERO

Absents : MM. MUNIER et WILLAUME.

Le Président annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Approbation du Procès-verbal des séances du 24 mars et du 07 avril 2025

Le Comité Syndical, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les procès-verbaux des séances du Comité Syndical du 24 mars et du 07 avril 2025.

Délibération 2025-12 – COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - APPROBATION

Le Président s'étant retiré, le Comité Syndical, ayant entendu l'exposé de Monsieur FOURNIER, 1^{er} Vice-Président du Syndicat, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte administratif 2024 du Budget du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement des Portes de l'Orne.

Délibération 2025-13 - COMPTE DE GESTION 2024 - APPROBATION

Le Comité Syndical, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024,
- APPROUVE l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- APPROUVE la comptabilité des valeurs inactives,
- Et DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le SGC de Metz, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2025-14 - Aménagement d'une Maison du Projet (Cap'Orne) – Autorisation de Programme - Clôture

Le Comité Syndical, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la clôture de l'autorisation de programme relative à l'aménagement d'une Maison du Projet (Cap'Orne).

Délibération 2025-15 - Aménagement d'un Pôle d'Accompagnement des Porteurs de Projets (Pôle Entrepreneurial « Le Phoenix ») – Autorisation de Programme - Clôture

Le Comité Syndical, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la clôture de l'autorisation de programme relative à l'aménagement d'un Pôle d'Accompagnement des Porteurs de Projets (Pôle Entrepreneurial « Le Phoenix »).

Délibération 2025-16 - Aménagement des abords du Pôle d'Accompagnement des Porteurs de Projets (Pôle Entrepreneurial « Le Phoenix ») – Autorisation de Programme - Clôture

Le Comité Syndical, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la clôture de l'autorisation de programme relative à l'aménagement des abords du Pôle d'Accompagnement des Porteurs de Projets.

Délibération 2025-17 - Budget 2025 – Décision Modificative n°1

Le Comité Syndical, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la décision modificative n° 1 au Budget 2025, qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes : SECTION DE FONCTIONNEMENT : 0.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : 16 592.00 €

Délibération 2025-18 - Réhabilitation du Pont du Vitry-sur-Orne – Travaux – Attribution du marché

Le Comité Syndical, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer le marché de travaux pour la réhabilitation du pont de Vitry-sur-Orne, à l'entreprise NGE Génie Civil – Parc d'activités de Laurade Saint-Etienne-du-Grès 13 156 TARASCON Cedex, en groupement solidaire avec MULLER TP, pour un montant de 435 784,60 € H.T.
- Et AUTORISE le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à la conclusion, à l'exécution et au règlement du marché.

Délibération 2025-19 - Portes de l'Orne Sud-Amont - Aménagement d'un carrefour giratoire sur la Route Départementale n° 47 (à AMNEVILLE/ROMBAS) – Convention de partenariat entre le Département de la Moselle, le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne et la Société « Rombas Industry » - Modification

Le Comité Syndical, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'apporter les modifications aux modalités financières de l'opération d'aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD47 à AMNEVILLE/ROMBAS telles qu'elles sont décrites ci-dessus,
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention modifiée à passer, à cet effet, avec le Département de la Moselle,
- Et AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention à passer avec la Société Rombas Industry afin de définir les modalités de remboursement, par cette Société au profit du Syndicat Mixte, de sa quote-part dans le coût de réalisation des travaux d'aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD47 à AMNEVILLE/ROMBAS.

COMMUNICATION DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Le Comité Syndical PREND ACTE de la communication des décisions que le Président a été appelé à prendre conformément à la délibération du 07 juillet 2023 prise en application de l'art. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 17h30.

Le Président,

Rémy SADOCO